

Luxembourg, le 11 juillet 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Déchets de jardinage, tontes de gazon et déchets biodégradables Nouvelles modalités d'enlèvement pour servir au mieux les habitants de la capitale

Un an après l'introduction des poubelles pour déchets biodégradables sur l'ensemble du territoire de la Ville, le Collège échevinal a fait le bilan de ce nouveau service. Par conséquent, et surtout afin de mieux satisfaire les besoins des habitants de la capitale, les modalités d'enlèvement de déchets seront adaptées à partir du 15 septembre 2013.

Tontes de gazon

Actuellement, les tontes de gazon peuvent être déposées dans les poubelles à déchets biodégradables, qui sont enlevées à titre gratuit à raison hebdomadaire. Les tontes de gazon sont exceptionnellement acceptées lors de la collecte de déchets de jardinage organiques compostables à titre gratuit toutes les quatre semaines.

A partir du 15 septembre 2013, le service d'hygiène propose l'enlèvement des tontes de gazon par le biais d'un autre récipient ou sac-poubelle, le jour de collecte des déchets biodégradables, dans les cas où le placement d'une poubelle « Biomüll » n'est pas possible. Les utilisateurs sont priés de ne pas surcharger les récipients (max. de 25 kg) utilisés le cas échéant pour les tontes de gazon pour des raisons de manutention, ainsi que pour éviter le déchirement lors de la collecte en ce qui concerne les sacs-poubelle.

A noter que les poubelles à déchets biodégradables restent le moyen le plus hygiénique et le moins onéreux pour évacuer les déchets alimentaires ainsi que les tontes de gazon. Les personnes qui rencontrent des difficultés à trouver un emplacement pour la poubelle « Biomüll » ou qui souhaitent recevoir des conseils et renseignements, peuvent s'adresser au service d'hygiène pour plus de renseignements (T. 4796-3640 // hygiene@vdl.lu).

Déchets de jardinage

Les déchets de jardinage organiques compostables comportent les coupes de haies, d'arbustes, de rosiers, d'arbres, de buissons, les mauvaises herbes, les feuillages, les fleurs et plantes de jardin, les fleurs coupées, les fleurs et plantes en pot et terreau (à l'exclusion des tontes de gazon). Actuellement, ces déchets sont enlevés toutes les 4 semaines selon un calendrier d'enlèvement fixé par quartier.

A partir du 15 septembre 2013, l'enlèvement des déchets de jardinage se fera uniquement sur demande (T. 4796-3640 // hygiene@vdl.lu), et ceci dans les 5 jours ouvrables après introduction de la demande. Cette

solution permet de mieux répondre aux besoins des habitants avec un service d'enlèvement flexible et sur mesure. Parallèlement les tontes de gazon seront exclues de la collecte des déchets de jardinage.

En parallèle, les résidents ont la possibilité d'amener tout au long de l'année les déchets de jardinage organiques compostables ainsi que les tontes de gazon au centre de recyclage de la Ville de Luxembourg situé à la rue du Stade (lu-ve 7h00-19h30 // sa 8h30-18h00).

Contact presse :

Astrid Agustsson
Chef de service
Communication et relations publiques
Ville de Luxembourg
+352 4796 5012
aagustsson@vdl.lu